

DG - CM/AG

DÉCISION N° 2023/489

Annule et remplace la décision n° 2021/255

DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu la convention de direction commune du 20 janvier 2012 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX et le Centre Hospitalier de LANMARY ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT, et DOMME, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 17 janvier 2022 nommant Madame Elise LEONARD, à compter du 1^{er} mars 2022, Directrice adjointe des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu la note d'information n° 2023-14 relative à l'organigramme de direction du 1^{er} septembre 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : en cas d'absence de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de LANMARY à :

- Madame Elise LEONARD, Directrice Déléguée au Centre Hospitalier de LANMARY ;
- Madame Sophie LAMOUREZ, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière.

Article 2 : Madame Elise LEONARD reçoit délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, au fonctionnement et à l'organisation du Centre Hospitalier de LANMARY.

En cas d'absence de Madame Elise LEONARD, délégation est donnée pour le Centre Hospitalier de LANMARY à :

- Madame Sophie LAMOUREZ, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de LANMARY ;
- Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de LANMARY.

Article 3 : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

- Madame Sophie LAMOUREZ, en charge des finances et de l'analyse de gestion :
 - Gestion courante des actes relatifs aux Affaires Financières et analyse de gestion ;
 - Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement ;
 - Affaires budgétaires et financières ;
 - Contentieux relevant de ce domaine ;
 - Gestion et suivi administratif des séjours et de la facturation ;
 - Gestion des malades et des personnes hébergées ;
 - Tout document relatif à l'exécution et au suivi des achats, et aux recensements des besoins ;
 - Contentieux relevant de ce domaine ;
 - Bons de commandes et ordres de service imputables à la section d'investissement concernant le plan d'achat et d'investissement ;
 - Préparation des mémoires déposés devant les différentes juridictions ;
 - Recrutement CDD et Intérim.
- Madame Marie AGUILAR, en charge des ressources humaines médicales et non médicales :
 - Recrutements, CDD, Intérim et formation ;
 - Gestion des affaires courantes et Paye ;
 - Suivi budgétaire du T.1 ;
 - Dialogue social et vie des instances ;
 - Gestion de la carrière et protection sociale ;
 - Tout document relatif à l'exécution et au suivi des achats, et aux recensements des besoins.

Article 4 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,
Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

Article 5 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ce service.

Elle sera communiquée à la Présidente du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet des Centre Hospitalier de Périgueux et de Lanmary.

Périgueux, le 11 août 2023

La Directrice

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
La Directrice
Corinne MOYHES
(Dordogne)

Diffusion :

- Monsieur Cyrille HARMEL, Directeur des Affaires Financières,
- Madame Elise LEONARD, Directrice Déléguée au Centre Hospitalier de LANMARY,
- Madame Sophie LAMOUREZ, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Madame Christelle BOUCAUD, Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de LANMARY,
- Monsieur Christophe GRANGER, Trésorier des Etablissements Hospitaliers.